

Service Domaine Public

Tel : 04.90.71.94.40

Courriel : domainepublic@ville-Cavaillon.fr

Affaire suivie par Sébastien MICHEL

ARRETE N° 2022/709AT
ABROGE L'ARRETE N°680AT
Réglementant l'heure de fermeture du Jardin Public Max DORMOY
pendant les Fêtes de la Saint Gilles
du lundi 22 août 2022 au dimanche 28 août 2022

Le Maire de Cavaillon,

Vu les Articles L.2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2020/95 du 06 juillet 2020, portant délégation de signature,

Vu l'arrêté 2022/680 du 12 août 2022,

Considérant qu'il convient de modifier la date de la fermeture du jardin public pendant les fêtes de la Saint Gilles, afin de conserver la sérénité du site et de veiller à la sécurité des personnes,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale adjointe des services

ARRETE

Article 1 : L'Arrêté 2022/680AT est abrogé.

Article dernier : Madame la Directrice Générale adjointe des services, Monsieur le Commandant de Police de Cavaillon, Madame la Responsable de la police municipale, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Vaucluse.

Cavaillon, le 24 AOUT 2022

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale adjointe des services,



Lydie MIEUSSENS

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

Notifié, affiché ou publié le :24 AOUT 2022

Signature si notification